



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

SECTION JEUNES Réunion du 07.02.20

Présents :

Monsieur André LUCAS Président,
SALDANA Ghyslaine, Jean Pierre JUILLAN, AGASSE Jean Louis, GABAS Jean, Roland MAURIN,
François IRLA.

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

MATCHS A JOUER et ou A REJOUER avec nouvelle date

Suite aux différents arrêtés municipaux interdisant l'utilisation des installations sportives,
Suite aux décisions de la Commission Régionale des Règlements Contentieux et Contrôle de Mutations

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches, décide de reprogrammer les rencontres sur les journées de rattrapage mentionnées au calendrier de la L.F.O

Les rencontres programmées le 21 ou 22 décembre et 4 ou 5 janvier 2019 pourront se jouer en semaine avec des 2 clubs (demande à saisir sur FOOTCLUBS)

Liste arrêtée au 07.02.20

→ <https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/1c77820ed19643eefc78c25f4fc75b63.pdf>

COUPE OCCITANIE U19 – U17 – U15

Le tirage au sort des 8^{ème} de finale de la Coupe Occitanie a eu lieu le 04.02.2020 dans les locaux de la Ligue de Football d'Occitanie en visioconférence des deux sites.

Le résultat de ce tirage a été retransmis en direct sur les réseaux sociaux et paru sur le site de la LFO. Les clubs qualifiés ont été informés officiellement du lieu et des horaires des rencontres.

Les rencontres se dérouleront le week end du 22 et 23 février 2020.

Rappel : les équipes sont tenues de porter les couleurs habituelles de leur club.

Coupe Occitanie U19

En fonction du résultat du match BALMA / TLSE METROPOLE du 09.02.20 et du match BEAUCAIRE ST 30 / BEZIERS du 09.02.20 (1/16^{ème} de finale) les rencontres se joueront comme indiqué ci-dessous :

- Le 22.02 à 15H00 BALMA / TARBES P.F
- Ou le 22.02 à 15H00 TARBES P.F / TLSE METROPOLE
- CASTANET / BEAUCAIRE ou BEZIERS (l'ordre reste inchangé)

e Secrétaire
Monsieur JUILLAN

Le Président
Monsieur LUCAS